

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Réunion ordinaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 2 décembre 2020 à 19 h, par visioconférence, à laquelle sont présents :

Mmes	Glenna McGuire Mary Pennefather Geneviève Poirier-Ghys, membre ressource
MM.	Émile Grenon-Gilbert, conseiller municipal et président François Deschênes, vice-président Sylvain Houle, conseiller municipal Bernard Delorme Ghislain Pion Jonathan Robichaud Martin Duval, membre ressource

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

Mme	Sarah Tremblay, conseillère en environnement Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement Secrétaire du CCEDD
-----	--

La réunion débute à 19h05.

**2020-79-A                    ACCEPTATION                    ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 soit accepté en ajoutant le point suivant en varia :

- Adoption du calendrier 2021

**2020-80-A                    ACCEPTATION                    COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020**

**Il est unanimement recommandé**

QUE le compte rendu de la réunion ordinaire du 7 octobre 2020 soit accepté, tel que rédigé.

Les deux réviseurs désignés pour le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2020 sont :

MM. François Deschênes et Émile Grenon-Gilbert

**2020-81-A                    ACCEPTATION                    MOT DE BIENVENUE**

Un merci spécial est adressé à tous les membres du CCEDD par M. Grenon-Gilbert pour leur participation et leur assiduité tout au long de l'année 2020.

Le poste de représentant jeunesse laissé vacant par le départ de Mme Éliane Gauvin a été comblé lors d'un processus de sélection tenu au cours du mois de novembre. Le nom du candidat sera annoncé suite à l'approbation par le conseil lors de sa prochaine séance.

Suivi des résolutions :

2020-04-R Produits d'hygiène réutilisables :

Le projet de règlement 1306 a été élaboré et sera déposé au conseil du 7 décembre 2020 pour mise en œuvre en 2021 conditionnellement à l'adoption d'un budget pour le programme.

2020-05-R Obligations vertes :

Approuvée

2020-06-R Plan d'adaptation aux changements climatiques :

Le conseil souhaite attendre les orientations de la MRCVR avant de débiter les démarches de mise en œuvre de son plan.

2020-07-R Gestion différenciée des espaces verts :

Approuvée

2020-82-A

ACCEPTATIONSUIVI DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE

1. Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables

Couvert pendant le mot de bienvenue.

2. Gestion des boisés municipaux/le bois mort et les vieux arbres

Les membres discutent du suivi de la recommandation 2019-05-R concernant les arbres fauniques et des étapes nécessaires à son opérationnalisation. La première étape serait d'identifier les arbres dont la nature et la localisation offrent les meilleures opportunités. Les membres s'accordent sur le fait que la priorité doit être accordée à ceux se trouvant dans les parties boisées et les sites naturels, pour éviter les enjeux liés à la sécurité des usagers des espaces verts. La communication est un facteur important, tant au niveau des techniques de gestion de ces arbres pour les intervenants municipaux que de l'information aux citoyens sur les arbres choisis et leur importance pour la biodiversité. Un suivi de cette recommandation doit être effectué auprès de l'équipe des travaux publics de la Ville.

Un remerciement spécial est accordé à M. François Deschênes pour la recherche sur le sujet et les documents transmis aux membres le 3 novembre 2020.

3. Mise à jour de la politique de l'arbre

La politique de l'arbre a été élaborée en 2005 et le plan d'action pour sa mise en œuvre a été adopté en 2014. Les membres conviennent de la pertinence d'une mise à jour de la politique et d'une revue du plan d'action. Cet élément sera inclus dans les projets 2021 du comité.

2020-83-A

ACCEPTATIONSUIVI DES ACTIONS DU COMITÉ

1. Politique de conservation et d'accessibilité des milieux naturels

Les membres transmettent leurs commentaires concernant le projet de politique. Celle-ci répond bien à leurs attentes face aux actions que la Ville doit entreprendre pour la protection de la biodiversité. Quelques modifications sont proposées aux énoncés des actions et seront intégrées dans la version finale.

M. Duval souligne que l'Université McGill accueille favorablement l'arrivée de cette politique et souhaite voir son nom ajouté à la liste des partenaires.

M. Delorme souligne l'importance d'inclure, dans le plan d'action de la politique, la mise en œuvre de mesures appropriées pour la protection de la bande riveraine de la rivière Richelieu.

2. Politique de ville nourricière

Il est prévu que la politique et le plan d'action soient déposés au plénier du 14 décembre 2020.

**ACCEPTATION****MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION  
(JONATHAN ROBICHAUD)**

Les membres discutent de recommandations déjà transmises au conseil au sujet de l'électrification des transports, en particulier l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Ils souhaitent que le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement entreprenne une recherche concernant les recommandations déjà transmises au conseil à ce sujet et leur intégration aux règlements municipaux.

**RECOMMANDATION****RÉVISION RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES  
BORNES DE RECHARGE**

ATTENDU QUE le secteur du transport est responsable, au Québec, de 40% des émissions de GES;

ATTENDU QU'un véhicule électrique exploité au Québec, émet 65% moins de GES que la voiture à essence, et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie;

ATTENDU QUE suite à l'annonce du gouvernement du Québec d'interdire la vente de véhicules à essence d'ici 2035, la Ville doit préparer son stock immobilier pour accueillir les bornes de recharge des véhicules électriques;

ATTENDU QU'actuellement, le Code de construction du Québec n'édicte aucune obligation quant à l'installation de bornes de recharge pour les immeubles de plus de 4 logements;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir de légiférer sur l'installation de bornes de recharge et que certaines villes commencent à le faire,

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

QUE s'amorce au service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un processus de révision réglementaire pour s'assurer que tous les nouveaux bâtiments soient adéquatement équipés pour l'installation de bornes de recharge;

QU'une attention particulière soit portée dans les dispositions réglementaires à l'intégration visuelle et architecturale des bornes de recharge.

**ACCEPTATION****ÉLIMINATION DES PLASTIQUES PAR PYROLYSE**

Les membres du comité discutent de l'enjeu de la gestion des plastiques, une source de pollution environnementale de plus en plus importante et inquiétante vu leur quantité et leur persistance dans l'environnement. Une bonne proportion des plastiques ne peut pas être recyclée, vu leur type ou le fait qu'ils sont souillés.

M. Pion mentionne que les annonces récentes concernant la fréquence des collectes de matières résiduelles sur le territoire de la MRCVR posent un grave problème aux producteurs agricoles dans la gestion des matières plastiques utilisées en grande quantité en agriculture, pour lesquels il n'existe pas de solution de recyclage.

Toutes ces matières vont actuellement obligatoirement à l'enfouissement sanitaire. D'autres solutions doivent impérativement être mises en œuvre.

M. Delorme présente les informations suivantes :

La pyrolyse est un processus bien connu, bien à point, utilisé à grande échelle dans l'industrie chimique ainsi que dans d'autres domaines. Il consiste à chauffer les matières, en absence d'oxygène, à 200-300°C ou plus. On peut, par distillation, séparer les produits qui en résultent. Il peut donc servir à régénérer les monomères utilisés dans la synthèse des plastiques ou à les transformer en carburants (diesel, gasoline et kérosène). Le résidu est un biochar qui peut servir pour amender les sols: il améliore la texture des sols et leur écologie, de par leur capacité de retenir les fertilisants ainsi que les oligo-éléments et de les libérer lentement.

Les produits qui en résultent ont une valeur économique. On a évalué qu'aux États-Unis, en 2008, les plastiques ainsi envoyés à l'enfouissement auraient permis de générer 87 millions de barils de pétrole, ce qui représentait une valeur marchande (à l'époque) de 8,7 milliards de dollars. Appliqué au prorata de la population, cela pourrait représenter quelque 250 millions de dollars pour le Québec, sans compter le coût des dégâts environnementaux.

Puisque la MRC de la Vallée-du-Richelieu possède les compétences en matière de gestion des matières résiduelles, le CCEDD souhaite que celle-ci agisse de manière proactive pour identifier et mettre en œuvre des solutions permettant de réduire les quantités de plastiques destinés à l'enfouissement sanitaire et de les valoriser à diverses fins possibles. Le comité souhaite porter à l'attention de la Ville que la pyrolyse pourrait être une alternative intéressante à proposer à la MRCVR.

**2020-10-R**                    **RECOMMANDATION   RECYCLAGE DES MASQUES À USAGE UNIQUE**

ATTENDU QUE la situation actuelle de pandémie de COVID-19 cause une hausse significative de l'utilisation des masques à usage unique par la population de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE les masques étant constitués de plusieurs types de matériaux et étant potentiellement contaminés, ils ne peuvent être déposés dans les bacs de recyclage domestiques;

ATTENDU le nombre croissant de demandes de la part des citoyens qui souhaitent disposer d'une option pour recycler ces masques et ainsi éviter d'encombrer les sites d'enfouissement,

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

- DE mettre en place une campagne de sensibilisation à l'utilisation des masques réutilisables lorsque possible;
- D'offrir une solution aux citoyens pour récupérer et recycler les masques à usage unique.

**2020-86-A**                    **ACCEPTATION                    INTERDICTION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE, VRAC OBLIGATOIRE ET REDEVANCES POUR LA CONSOMMATION RESPONSABLE**

En s'inspirant des actions entreprises par la Ville de Prévost, M. Grenon-Gilbert souhaite que le conseil examine, en 2021, la possibilité d'adopter un règlement concernant l'interdiction des plastiques à usage unique sur le territoire de la Ville.

Après discussion, les membres souhaitent obtenir de l'information sur la consommation de lave-vitre pour les équipements municipaux et que la Ville évalue la pertinence de mettre en place des stations de lave-vitre en vrac.

**2020-87-A**                    **ACCEPTATION                    VARIA**

Calendrier 2021

Les membres adoptent le calendrier proposé, soit la tenue des réunions le premier mercredi de chaque mois.

**2020-88-A**                    **ACCEPTATION                    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'assemblée soit levée à 21h20.

---

Sarah Tremblay, secrétaire

---

Émile Grenon-Gilbert, président